



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

CP dédoublé en REP+ : Le SNUDI-FO n'acceptera ni les remises en cause statutaires, ni la dégradation des conditions de travail !

Le 6 juin en audience, la conseillère sociale du ministre indique à propos du dispositif de dédoublement des CP en REP+ ne pas vouloir de « *situation inextricable* » et limiter ce dispositif « *là où c'est possible* ».

Depuis quelques jours, les remises en cause statutaire se multiplient...

En Côte d'Or, la DASEN organise un appel à candidatures avec commission d'entretien qui soustrairait les candidats au droit à temps partiel, leur attribuerait des lettres de mission et vérifierait leur compétence à enseigner en CP !

Le SNUDI FO rappelle que les PE sont des fonctionnaires titulaires du CRPE qui en fait des professionnels aptes à enseigner dans tous les niveaux selon une répartition qui relève de la compétence exclusive du conseil des maîtres comme le prévoit toujours l'article 2 de la circulaire n° 89-122 du 24 février 1989.

Dans le Vaucluse, dans la Somme, les PE subissent des pressions pour renoncer à leur affectation sur les postes PDQMC dument prononcée en CAPD.

Dans certaines écoles, les missions de postes PDQMC sont modifiées sans autre forme de procès en contradiction complète avec la circulaire ministérielle n° 2012-201 du 18 décembre 2012 relative à ce dispositif.

En Gironde, le DASEN demande « *à chaque équipe de se positionner quant à l'affectation du maître surnuméraire de votre école* ». Or le conseil des maîtres n'a pas pour prérogative de décider de l'affectation d'un PE ou d'une transformation de poste.

En Haute-Garonne, le DASEN entend imposer la co-intervention sur 24 postes de CP dédoublés imposant de fait le travail en équipe contradictoire avec la liberté pédagogique inscrite dans notre statut.

... et les conditions de travail sont menacées

À Paris, à Toulouse..., les autorités prévoient d'utiliser de simples paravents pour séparer physiquement les élèves sans les isoler phoniquement et sans prévoir d'emplacement pour le second bureau, le second tableau et une seconde armoire à matériel pour le deuxième enseignant.

Dans la quasi-totalité des départements, les postes pour dédoubler les CP en REP+ sont pris sur la dotation départementale initiale. Dans le Val-de-Marne, le DASEN retire 11 postes classe, en Seine-Saint-Denis, le DASEN entend récupérer 200 postes dont les BD, dans le Val-d'Oise 18 des 36 postes E seraient réquisitionnés... La conséquence première de ces mesures est l'augmentation des effectifs des autres classes.

Déjà, des appels à la grève (Rhône, Haute-Garonne...) sont lancés dans les prochains jours pour demander qu'il soit mis fin à ces dispositions non réglementaires.

Le SNUDI-FO s'adresse au ministre

Le SNUDI-FO s'adresse au ministre pour :

- que des consignes précises soient adressées aux autorités académiques pour leur rappeler la réglementation et son nécessaire respect en toute circonstance. Les CTSD et les CDEN doivent être convoqués ;
- demander le recours immédiat à la liste complémentaire seule à même de garantir que ce dispositif ne soit pas le moyen de déroger aux garanties statutaires et de dégrader davantage les conditions de travail des PE.

Montreuil, le 22 juin 2017

6, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil CEDEX Tel : 01 56 93 22 66 Fax : 01 56 93 22 67

Email : snudifo@fo-fnecfp.fr Site Internet : <http://fo-snudi.fr>